1104006301

DATE DEPOT :	2011-04-21
NUMERO DE DEPOT :	2011R040458
N° GESTION :	1987B03264
N° SIREN :	330802331
DENOMINATION :	SCRIBA
ADRESSE :	15-17 rue d'Oslo 75018 Paris
DATE D'ACTE :	2011/02/09
TYPE D'ACTE :	PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
NATURE D'ACTE :	TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL
	CONVERSION DU MONTANT DU CAPITAL EN EUROS

PF du 09/02/11 TB 4A MJ
OG du 09/02/11

SCRIBA

Société A Responsabilité Limitée au capital de 7 622.45 euros
Siège social : 19 RUE THEODORE DE BANVILLE
75017 PARIS (Ville de Paris)
330 802 331 RCS PARIS

Greffe du Tribunal de Commerce de Paris
21 AVR. 2011
R
4 04 58
DEPOT

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
EN DATE DU 9 FÉVRIER 2011

L'an deux mille onze, le neuf février, à dix-neuf heures,
les associés de la société se sont réunis en assemblée générale extraordinaire au siège social, sur convocation de la gérance.
Sont présents ou représentés :

- Geneviève TOUCHAIS, propriétaire de 99 parts
- Hubert TOUCHAIS, propriétaire de 28 parts
- Antoine TOUCHAIS, propriétaire de 49 parts
- Philippe TOUCHAIS, propriétaire de 21 parts

soit un total de..... 197 parts
sur les cinq cents (200) parts composant le capital social.

Mme Geneviève TOUCHAIS préside la séance en sa qualité de gérante associée.
La présidente constate que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise des trois quarts au moins des parts sociales.
La présidente dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- le rapport de la gérance,
- les statuts sociaux,
- la feuille de présence,
- le texte des résolutions proposées au vote de l'assemblée.

Elle déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés plus de quinze jours avant la date de la présente assemblée et que ces derniers ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions à la gérance, ce dont l'assemblée lui donne acte.
Puis la présidente rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Transfert de siège social,
- Modification corrélative des statuts,
- Conversion du capital en euros
- Pouvoirs pour formalités.
- Questions diverses.

La présidente donne ensuite lecture du rapport de la gérance.
Enfin elle déclare la discussion ouverte.
La discussion est ouverte, personne ne demandant la parole, elle met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, sur proposition de la gérance et après avoir entendu la lecture de son rapport, décide de transférer le siège social de PARIS (75017) 19 RUE THEODORE DE BANVILLE, à PARIS (75018) 15-17 rue d'Oslo, à compter du 24 janvier 2011.
Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier ainsi qu'il suit l'article 4 des statuts :

"Article 4 - SIEGE SOCIAL"

"Le siège social est fixé à PARIS (75018) 15-17 rue d'Oslo"

Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Afin d'être en conformité avec la loi, l'assemblée générale décide d'exprimer en euros le montant du capital social par une conversion globale de celui-ci, soit sept mille six cent vingt deux euros et quarante cinq centimes (7622.45 €).

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès verbal, à l'effet d'accomplir tout dépôt, toutes formalités et publicités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la gérance.

- Geneviève TOUCHAIS

